

Aux habitantes et habitants de Prangins

Atelier participatif et élaboration du Plan d'Affectation Communal

Suite à l'acceptation par le Conseil communal du préavis municipal No. 9/2022, la Municipalité poursuit son travail de révision du Plan d'Affectation Communal (PACom, nouvelle terminologie en remplacement du Plan Général d'Affectation ou PGA). L'Exécutif espère finaliser dans les meilleurs délais cette révision entamée en 2017 et projette une entrée en vigueur du nouveau PACom en 2025.

Constitué d'un plan (Plan des Zones, 1983) et d'un règlement (Règlement Communal sur les Constructions et l'Aménagement du Territoire, 1983), le PACom est un document juridique de droit public qui divise l'ensemble du territoire d'une commune en zones (zone agricole, zone industrielle, zone villas, etc.), définit le périmètre de ces zones et les règles générales applicables à chacune d'elles. Il indique des éléments comme le degré de sensibilité au bruit, l'utilisation du sol (droits à bâtir), l'implantation et la volumétrie des bâtiments autorisés, les aspects esthétiques, environnementaux ou encore les aménagements extérieurs, qui sont définis selon des critères impératifs. Le PACom actuellement en vigueur date de 1983 et peut être consulté sur le site de la commune sous Autorités/Lois et règlements.

Au-delà de la mise en conformité du PACom au regard de la législation fédérale et cantonale qui a beaucoup évolué ces dernières années, notamment sur le plan environnemental, la révision vise à renforcer qualitativement le cadre réglementaire et à faciliter les processus des autorisations de construire. Dans le cadre de ce travail de révision, la Municipalité vous invite à un :

Atelier participatif

Samedi 24 septembre 2022, de 9h à 12h

Rendez-vous à la Salle du Conseil Communal

Inscription d'ici le 14 septembre 2022 par courriel à : urbanisme@prangins.ch (places limitées)

La Municipalité

